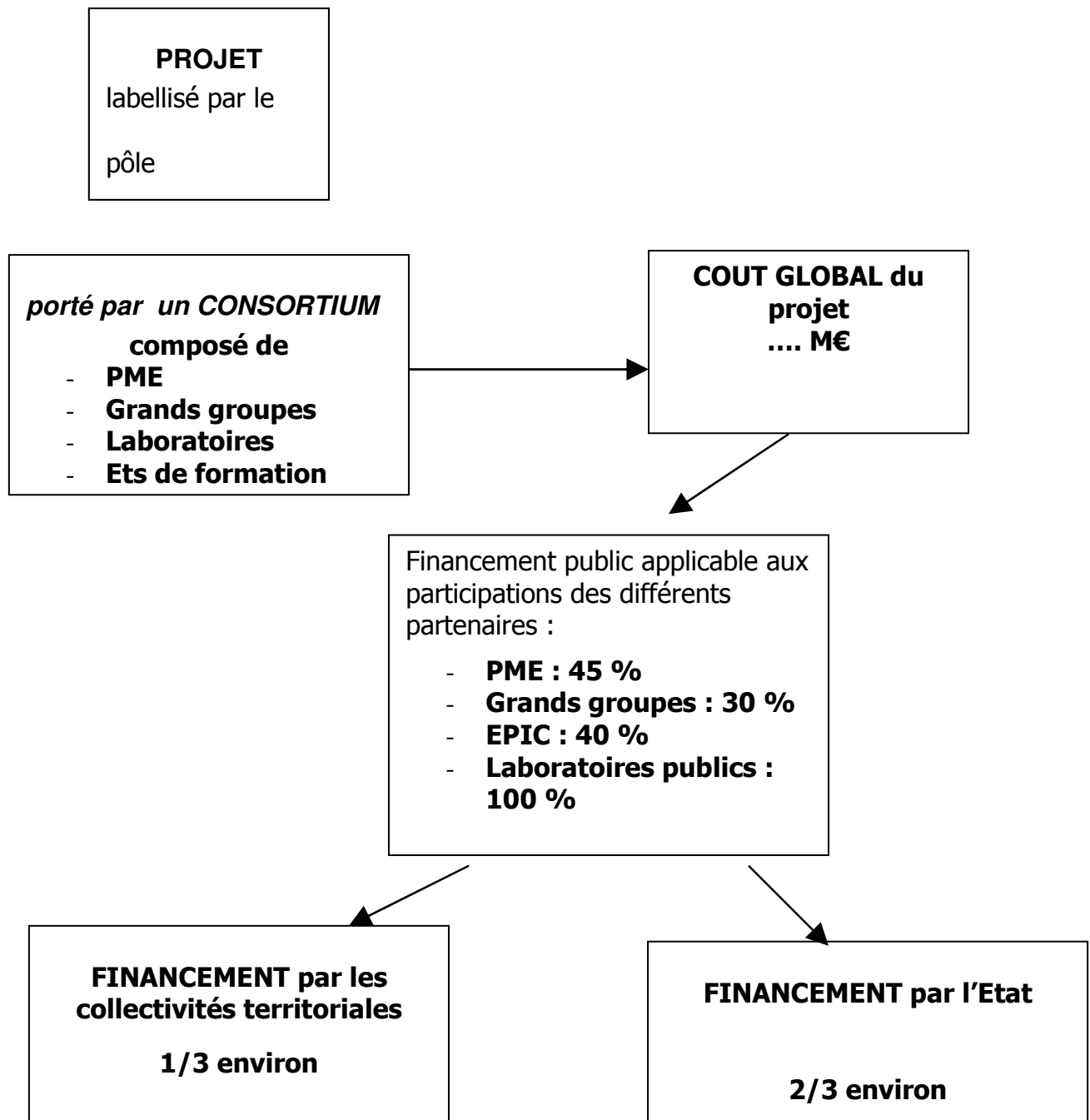


## **ANNEXE 1 - La méthodologie**

### **1. Rappel de la méthodologie de financement proposée par l'Etat**

- Montant du projet : chacun des partenaires (grands groupes, PME, laboratoires publics et privés...) du projet collaboratif assume une partie du coût total du projet.
- Sur ce montant, chaque partenaire peut prétendre à un taux de financement public (collectivités + Etat) maximal de :
  - Grands groupes : 30 %
  - PME : 45 %
  - EPIC : 40 %
  - Laboratoires publics : 100 %.
- L'Etat intervient généralement pour le double de l'apport total fourni par les collectivités territoriales.
- C'est à partir des besoins de financement identifiés pour chaque partenaire que les collectivités territoriales sont sollicitées pour le co-financement du projet, chacune faisant des propositions en fonction de ses règles spécifiques.
- Plus le taux de co-financement fixé par les collectivités est élevé, plus le projet a de chances d'être retenu par l'Etat pour le FUI. Cet aspect est d'autant plus important pour le 6<sup>ème</sup> appel à projets, dans la mesure où le budget du FUI est inférieur à celui de l'appel précédent.
- Une fois que le projet a été accepté par le FUI, celui-ci est soumis à une nouvelle analyse approfondie de la part des services ministériels, à la suite de laquelle les montants des projets sont susceptibles d'être revus à la baisse. C'est sur cette base qu'est établie l'annexe financière des conventions



## **2. La méthodologie appliquée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

### **2.1. Rappel des dispositions votées par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole**

Par délibération en date du 28 juin 2008, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a mis en place un dispositif de co-financement de projets R&D collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité. A cet effet, une enveloppe financière a été mise en place en faveur des entreprises ayant leur siège sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et participant aux projets R&D, pour un montant de 500 000 euros par an sur trois ans sous forme d'AP/CP dédié à l'abondement au FUI dans le cadre des appels à projets du gouvernement.

### **2.2. Rappel des modalités d'intervention :**

#### **➤ Critères d'éligibilité**

- L'aide ne pourra être attribuée qu'à des entreprises installées sur le territoire de Marseille Provence Métropole,
- Il sera procédé à un examen de chaque projet à l'occasion des comités de financeurs pilotés par l'Etat réunissant l'ensemble des co-financeurs, afin de déterminer au cas par cas la pertinence de l'intervention de Marseille Provence Métropole eu égard aux interventions de l'Etat, de la Région et des autres collectivités,
- La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'appuiera sur l'expertise des pôles et de la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour la qualification technologique et commerciale des projets retenus,
- Les critères d'intervention de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole porteront en outre sur la création de valeur générée par l'investissement des projets : création d'emplois, augmentation du chiffre d'affaires, liens avec les organismes de formation/recherche installés sur Marseille Provence Métropole, ancrage des projets aux zones d'activités, immobilier d'entreprises dédié que porte la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- Sont éligibles tant les PME que les grands groupes.

# Présentation de l'entreprise

## NEXVISION

**Métier** : éditeur de solutions de vidéo surveillance sur réseaux IP.

Nexvision développe des systèmes hardware et software de traitement et d'analyse d'image pour le marché de la vidéo sécurité.

NEXVISION a une activité majoritairement consacrée à la recherche et au développement (50 % du volume de ses activités). Le reste de son activité est concentrée sur :

- la veille technologique : 10 %,
- des missions d'expertise/conseil : 20 %,
- le développement sur mesure de plateforme hardware et software, notamment de vidéo camera mais aussi de caméra thermique (marché défense), caméra miniature de maintenance mécanique, passerelle résidentielle multimédia et de commande domotique.

NEXVISION s'adresse à d'importants acteurs de la sécurité qui veulent prendre de l'avance technologique sur leur marché. Ces acteurs lui confient une partie de leur R & D et de leurs risques technologiques, notamment sur le marché de la vidéo surveillance automatique active, autrement appelé « vidéo surveillance intelligente ». NEXVISION place donc sur des développements et innovations sur ce marché très vertical et en amont de l'état de l'art.

## Présentation de l'entreprise

### GEMALTO

Gemalto est issu du rapprochement en juin 2006 entre Axalto et Gemplus International S.A.

Dans une société de plus en plus interconnectée, Gemalto sécurise et facilite les interactions numériques personnelles.

Forte d'une culture d'innovation et de collaboration, Gemalto fournit des équipements personnels, des plateformes et des services sécurisés qui permettent à ses clients d'offrir des services numériques fiables et faciles d'utilisation à des milliards d'individus, qui en font leader de la sécurité numérique.

Gemalto est le numéro un mondial sur le marché des cartes SIM, de logiciels et de services au secteur de la téléphonie mobile. Gemalto est aussi leader sur le marché de la banque et de la distribution avec des solutions de paiement innovantes et sécurisées pour les institutions financières partout dans le monde. Avec ses systèmes sécurisés de gestion d'identité destinés à des groupes d'utilisateurs déterminés, les entreprises et les institutions peuvent identifier, autoriser ou contrôler l'activité des individus au sein de leur espace physique et informatique. Gemalto est aussi présent sur les solutions de sécurisation des transactions sur Internet et réseaux destinées aux fournisseurs de services et de contenu, aux détaillants en ligne et aux fournisseurs de services grand public en ligne, en particulier les institutions financières, les entreprises et les États.

Dans l'ensemble de ces marchés, que cela soit dans les facteurs de forme actuels de type carte à puce, SIM ou Inlay ou dans les nouveaux de type 'token' de sécurité, carte flash sécurisées, passeport... les contraintes de packaging imposent aux équipes de R&D d'étudier des architectures d'objet 3D pour des nouveaux objets qui seront les succès de demain au même titre que la SIM aujourd'hui.

En France, Gemalto a déjà lancé 2 projets coopératifs sur ce sujet : le projet COSY3D (Eureka/Euripides), technologie 'face à face' et PRIMM (All), technologie d'intégration de passif, le projet SmartStack vient compléter les axes de développement Gemalto en étudiant la réalisation de via traversant 'post processing' pour la réalisation de circuits 3D, à savoir les technologies de réalisation des vias traversants, ainsi que le collage, l'interconnexion, la caractérisation et l'amincissement des substrats.

## > COORDONNÉES

Technoparc du Brégradan  
13711 CASSIS Cedex  
Tél. : +33 (0)4 88 68 85 65  
Fax : +33 (0)4 88 68 85 80  
hello@moteurs-baudouin.fr  
http://www.moteurs-baudouin.fr

## > CHIFFRE D'AFFAIRES

EFFECTIF : 125 personnes  
CA HT total : 22 M€

## > CORRESPONDANT

Jean-Pierre BUCHAILLET  
jean-pierre.buchaillet@moteurs-baudouin.fr

## > LA SOCIÉTÉ

Créée au début du siècle, la société des Moteurs Baudouin conçoit, fabrique et commercialise des moteurs diesel marins et des ensembles propulsifs complets de 85 à 1 300 Ch. Avec un effectif de 125 employés (dont 10 au service Recherche et Développement), l'entreprise réalise un chiffre d'affaires total de 22 M d'euros dont 70 % à l'export et particulièrement :

- Bassin Méditerranéen : Algérie, Espagne, Grèce, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie,
- Afrique : tout le long de la côte atlantique, du Sénégal jusqu'en Afrique du Sud et Océan Indien,
- Europe du Nord : Belgique, Danemark, Hollande, Irlande et Grande Bretagne,
- Pacifique : Polynésie française, Nouvelle Calédonie,
- Asie et Asie du Sud Est : Bangladesh, Chine, Indonésie, Corée, Taiwan et Vietnam.

## > ACTIVITÉS & COMPÉTENCES

### Moteurs Baudouin : fournisseur maritime mondial

Principalement impliquée dans les applications marines, qui représentent plus de 90 % de ses activités, Moteurs Baudouin fabrique et propose à ses clients trois gammes de moteurs diesel marins :

- 85-410 Cv : "Série S"
- 110-620 Cv : "Série D"
- 220-1300 Cv : "Série M26"

ainsi que des ensembles propulsifs complets composés de :

- de réducteurs
- de lignes d'arbres (à bain d'huile et hydrolube) et des systèmes d'hélice appropriés et des Groupes Électrogènes de bord et industriels (jusqu'à 900 kVA)

Les produits Baudouin ont aujourd'hui une très grande notoriété grâce à leur efficacité, leur fiabilité, leurs faibles coûts de fonctionnement et de maintenance, et leur longévité grâce à :

- Un siècle d'expérience dans les applications marines,
- Un processus de fabrication très efficace, s'appuyant sur les technologies les plus modernes.

Ainsi, chaque produit Baudouin devient "une assurance de longévité et rentabilité".

Des milliers de compagnies maritimes, d'armateurs de navires et de propriétaires, ainsi que des administrations civiles et militaires, utilisent les moteurs et les groupes de propulsion Baudouin dans le monde entier.

En propulsion, les produits Baudouin équipent tous types de navires, navires de pêche (chalutiers, fileyeurs, chalutiers pélagiques...), pousseurs, remorqueurs, barges sur rivière, bateaux fluviaux, cargos,

ferries, vedettes de pilotage, bateaux de travail, vedettes rapides pour les administrations civiles et militaires. En auxiliaire, les groupes électrogènes de bord et groupes de puissance sont les compléments naturels de groupes de propulsion Baudouin.

## > PRODUITS ET SERVICES

### Moteurs Baudouin : fournisseur mondial des Marines Militaires

Grâce à sa longue expérience de fournisseur marin, Moteurs Baudouin a établi sa réputation parmi les flottes navales française et étrangère.

Plus de 500 Moteurs Baudouin et groupes de propulsion sont opérationnels au sein de la Marine Nationale. Les Marines étrangères utilisent également les produits Baudouin, principalement les groupes propulsifs et les unités auxiliaires : La Marine algérienne, celles du Bangladesh, de l'Indonésie, du Maroc et de l'Espagne.

### Moteurs Baudouin : fournisseur mondial des Marines Militaires

Grâce à sa longue expérience de fournisseur marin, Moteurs Baudouin a établi sa réputation parmi les flottes navales française et étrangère.

Plus de 500 Moteurs Baudouin et groupes de propulsion sont opérationnels au sein de la Marine Nationale. Les Marines étrangères utilisent également les produits Baudouin, principalement les groupes propulsifs et les unités auxiliaires : La Marine algérienne, celles du Bangladesh, de l'Indonésie, du Maroc et de l'Espagne.

### Moteurs Baudouin : fournisseur des Armées de Terre

Depuis plus de vingt ans, Moteurs Baudouin produit des moteurs Diesel spécifiques et performants de 200 à 750 Cv pour les engins militaires et les chars.

500 unités Baudouin sont en service sur les chars AMX 10 (En France, Indonésie et Singapour).

### Moteurs Baudouin : un service complet auprès de la clientèle

Depuis un siècle, la société des Moteurs Baudouin fait en sorte de satisfaire au mieux sa clientèle :

- Notre service d'Installation et d'Application Maritime a pour objectif de :

- De déterminer le groupe de propulsion le mieux adapté et le plus performant selon la demande du client,
- De réaliser les calculs nécessaires,
- D'établir des fiches d'installation pour la clientèle.

- Notre service Après Vente 24/24 h est assuré par les techniciens de l'usine et par un réseau de plus de 150 Agents et Points de Service dans le monde entier.

- Notre Service Pièces de Rechanges garantit une livraison 24h/24.

- Notre Service de formation est à la disposition de notre réseau et des clients techniciens.

## > PRINCIPAUX DIRIGEANTS / MAIN EXECUTIVES

Président du Directoire  
Directeur Commercial  
Responsable Administrations Civiles et Militaires

Philippe DESTENBERT  
Guillaume VIDEAU  
Jean-Pierre BUCHAILLET

## > THE COMPANY

Created in the early century, MOTEURS BAUDOUIN S.A. is a private limited company devoted to the design, the manufacturing and the distribution of marine diesel engines and complete propulsion packages from 85 to 1 300 hp. With a workforce of 125 employees (10 within the R. & D Department), MOTEURS BAUDOUIN achieves total sales amounting to 22 M€ euros, whose 70% is made on export markets and especially :

- Mediterranean basin: Algeria, Greece, Italy, Morocco, Portugal, Spain, Tunisia and Turkey,
- Africa: all along the Atlantic coast, from Senegal up to South Africa and Indian Ocean,
- Northern Europe: Belgium, Denmark, Holland, Ireland, U.K.,
- Pacific: French Polynesia, New Caledonia,
- Asia & South East Asia: Bangladesh, China, Indonesia, Korea, Taiwan and Vietnam.

## > ACTIVITIES AND SKILLS

### Moteurs Baudouin... a global marine supplier

Mainly involved in the MARINE BUSINESS which represents more than 90% of its activities, MOTEURS BAUDOUIN is currently developing and offering its customers 3 ranges of marine diesel engines :

- 85 - 410 hp: the "S" range
- 110 - 620 hp: the "D" range
- 220 - 1 300 hp: the "M26" range

Together with the engines, MOTEURS BAUDOUIN is also in a position to provide its Customers with "COMPLETE PROPULSION PACKAGES" including besides the engines :

- GEARBOXES
- SHAFTING SYSTEMS (lub. oil, raw water and controllable pitch propeller systems)
- FIXED BLADES OR CONTROLLABLE PITCH PROPELLER.

INBOARD OR INDUSTRIAL GENSETS (up to 900 kVA) MOTEURS BAUDOUIN products have established a strong reputation all along the years for their efficiency, their reliability and their low level of operating and maintenance costs, their durability thanks to :

- One century experience in heavy duty marine applications,
- A highly efficient computerised machining proceedings.

This makes of each BAUDOUIN product a real "PROFITABLE & LONG LASTING ASSET". Thousands of shipping companies, fitterout and private owners as well as civilian and military administrations are daily operating BAUDOUIN engines and complete propulsion systems products worldwide.

For propulsion, BAUDOUIN products equip any type of vessels,

fishing vessels (deep sea trawlers, long liners, netters, pelagic trawlers, potters, shrimpers), tug boats, pushers, river barges, river boats, cargos, passenger ferries, pilot and service boats, work boats, high speed crafts for civilian and military administrations. In auxiliary, on board auxiliaries and on board gensets are complementary to BAUDOUIN complete propulsion systems.

## > PRODUCTS AND SERVICES

### Moteurs Baudouin... a navy supplier

Through its long experience of Navies specific requirements, MOTEURS BAUDOUIN has established its name among the French and several Foreign Navies.

More than 500 BAUDOUIN engines and propulsion packages are operated by the French Navy.

Foreign Navies are also operating BAUDOUIN products, as main propulsion or auxiliaries units: the Algerian Navy, the Bangladesh Navy, the Indonesian Navy, the Morocco Navy and the Spanish Navy.

### Moteurs Baudouin... a land forces supplier

For more than 20 years MOTEURS BAUDOUIN has developed specific compact and high performance diesel engines from 200 to 750 hp for military vehicles and armoured tanks. 500 BAUDOUIN units are in operation on the AMX 10 tank (to date in France, Indonesia and Singapore).

### Moteurs Baudouin... a complete and customised service

Since one century, MOTEURS BAUDOUIN has always been dedicated to provide its Customers with :

- Our Industrial and Marine Application & Installation Department in a position :

- to determine the most adapted and best performing propulsion system according to Customer specific requirements,
- to realise necessary calculations,
- to establish a complete and customised installation file.

- Our 24 hours a day After Sales Service provided by Factory Technicians and a worldwide network of more than 150 Agents and service points.

- Our Spare Parts Department which guarantees an overnight delivery.

- Our Training Department at the disposal of our Network and Customers Technicians.

## **ANNEXE 1**

### **CONVENTION CADRE ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE R&D DU POLE XXX**

- Vu le Traité instituant la Communauté européenne et notamment ses articles 87 et 88,
- Vu le règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999 portant modalités d'application de l'article 88 du traité CE,
- Vu le régime d'aide notifié n° N 446/2003 sur les aides directes des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche et développement, adopté par la Commission Européenne le 22 mars 2004 ensemble le régime d'aide d'Etat n° N 407/2004 en faveur des projets de R&D dans les pôles de compétitivité, adopté par la Commission Européenne le 19 janvier 2005 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-2 à L.1511-5,
- Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets,
- Vu la circulaire NOR LBL/B/04/10074/C du 10 septembre 2004 relative à l'entrée en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,
- Vu les décisions des Comités Interministériel d'Aménagement du Territoire en date du 12 juillet 2005 et du 6 mars 2006, relatives à la labellisation des pôles de compétitivité en France,
- Vu le contrat de pôle XXX signé le aa/bb/cccc entre l'Etat, les collectivités territoriales concernées et la structure de gouvernance du pôle,,
- Vu la/les délibération(s) en date du [DATE] de [COLLECTIVITE YYY], portant sur le soutien aux projets de recherche et développement du pôle XXX<sup>1</sup> sélectionnés en 2008 dans le cadre du fonds unique de financement des projets R&D des pôles de compétitivité.

**Entre,**

---

<sup>1</sup> Visa à reprendre par autant de collectivités concernées par le soutien aux projets de R&D du pôle

L'Etat, représenté par le Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, M. *[nom du préfet]*, et par le préfet du département Z<sup>2</sup>

**Et,**

Le Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur, ci-après désigné par « la Région », représenté par son Président, M. Michel VAUZELLE,

**Et,**

Le Conseil Général A , ci-après désigné par « *le Département A* », représenté par son Président, M. *[nom du Président]*,

**Et,**

Le Conseil Général B, ci-après désigné par « *le Département B* », représenté par son Président, M. *[nom du Président]*,

**Et,**

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI,

*[SUPPRIMER OU AJOUTER DES NOTIONS EN FONCTION DES COLLECTIVITES CONCERNEES PAR LE PROJET]*

## **IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT**

---

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

---

La présente convention a pour objet :

- de porter précision, en application des articles L 1511-2 et L 1511-5<sup>3</sup> du code général des collectivités territoriales, des compétences de *[liste des collectivités qui participent au financement des projets, SAUF Région]* pour l'attribution d'une aide directe aux entreprises et organismes de toute nature, ci-après dénommés « partenaires », qui participent à des projets du pôle [XXX] sélectionnés en 2006 dans le cadre des appels à projets du fonds unique de financement des projets R&D des pôles de compétitivité : liste des projets de R&D,
- de déterminer les engagements financiers respectifs de l'Etat et *[liste des collectivités qui participent au financement des projets]* en faveur de ces partenaires pour leurs activités de recherche et développement effectuées dans le cadre de ces projets,
- de mettre en place les modalités de suivi communes de ces projets.

---

<sup>2</sup> Mettre autant de départements que de collectivités concernées

<sup>3</sup> Lorsque le Conseil Régional n'est pas signataire, la convention cadre est prise en application du seul article L 1511-5

---

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES POUVOIRS PUBLICS

---

Le tableau détaillant par projet et pour chaque partenaire, l'assiette éligible ainsi que le taux de subvention et le montant maximum de la ou des subvention(s) octroyée(s) par l'Etat ou par une ou plusieurs collectivités territoriales est porté en annexe de la présente convention.

Pour chaque projet, sont portés en annexe un descriptif des travaux réalisés, les partenaires impliqués ainsi que le chef de file du projet, désigné par leurs soins parmi les partenaires, et en charge de la coordination du projet.

Pour la mise en œuvre des soutiens des collectivités territoriales, les obligations respectives de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que des partenaires sont précisées dans une convention d'application, relative à chaque projet de recherche développement. Les obligations des partenaires peuvent, le cas échéant, être de nature autre que la stricte exécution du projet de R&D et concerner les effectifs des sites concernés, les investissements y compris productifs, des actions visant à développer des partenariats locaux avec les acteurs académiques et les PME, et plus largement toute action s'inscrivant dans les objectifs définis par le contrat de pôle visé par la présente convention. Cette convention d'application précise également les modalités de contrôle à la charge du comité de suivi (cf. ci-dessous) et de l'Etat (Direction Générale des Entreprises) et des collectivités territoriales.

L'octroi des aides des Collectivités Territoriales intervient dans les conditions et selon les modalités habituelles d'intervention financière de la Direction générale des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (DGE) en faveur des projets de Recherche Développement menés par les entreprises (conventions d'applications selon le modèle de conditions générales et particulières annexées à la présente convention).

---

## ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

---

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties et expire 4 ans après la date de fin de réalisation de l'ensemble des projets portés en annexe.

---

## ARTICLE 4 – COMITE DE SUIVI DU PROJET DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT

---

Il est instauré, pour chaque projet porté en annexe de la présente convention, un comité de suivi afin de s'assurer de son bon déroulement. Ce comité regroupe :

- des représentants de l'Etat (DGE et ministères compétents, préfecture de la région, préfectures des départements concernés par le projet, DRIRE et services déconcentrés de l'Etat compétents...),
- des représentants des collectivités territoriales qui participent au financement du projet suivant le tableau en annexe, prévu à l'article 2.

Ce comité de suivi se réunit une fois par an et, en cas de besoin, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Un rapport d'avancement du projet est fait par les partenaires devant le comité, sous la responsabilité du chef de file, et, le cas échéant, en présence du représentant du pôle. Les réunions de ce comité donnent lieu à des comptes-rendus, diffusés aux membres du comité.

Le comité de suivi veille au bon déroulement du projet.

Il peut acter des évolutions qui n'emportent pas modification de l'équilibre général du projet. En particulier, il se prononce sur les demandes de modifications du projet introduites par les partenaires et sur l'opportunité de modifier l'annexe technique du projet et, le cas échéant, les annexes financières des partenaires concernés par les modifications.

Il est chargé de suivre des indicateurs relatifs à :

- la réalisation scientifique et technique du projet,
- la réalisation financière du projet,
- l'impact sur l'emploi du projet,
- le bon déroulement du partenariat entre les PME, les industriels et les laboratoires publics participants.

En lien avec l'examen du rapport d'avancement, le comité de suivi fait un bilan des versements des aides intervenus depuis sa précédente réunion. En cas de non exécution des obligations des partenaires, il peut proposer la suspension des paiements et toute mesure prévue aux articles 8 et 11 de l'annexe 1 aux conventions d'application.

Son secrétariat est assuré par l'Etat, ou en cas d'absence de soutien de l'Etat au projet, par le financeur public le plus important.

---

#### ARTICLE 5 – MODALITES DE SOLDE DES CONVENTIONS D'APPLICATION

---

Pour le solde des conventions d'application prises dans le cadre de la présente convention, chaque partenaire titulaire d'une de ces conventions transmet à la collectivité assurant son financement :

- un rapport final d'exécution du projet, commun à tous les partenaires du projet et signé par chacun d'eux ;
- un état récapitulatif des dépenses effectuées depuis la date de commencement des travaux, certifié exact par le titulaire.

Les financeurs publics vérifient, chacun pour ce qui le concerne, les états récapitulatifs des dépenses et les transmettent, le cas échéant avec leurs observations, au secrétaire du Comité de suivi. En lien avec ces éléments financiers, l'Etat examine le rapport final d'exécution du projet.

Le comité de suivi entend le compte rendu de l'Etat sur le rapport final d'exécution du projet et fait un bilan synthétique des dépenses.

Le versement du solde des aides prévues par les conventions d'application est subordonné à l'établissement par l'Etat, après avis du comité et sur la base du rapport final d'exécution du projet, d'un certificat administratif.

---

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES OU DIFFICULTES D'INTERPRETATION NES DE L'APPLICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

---

En cas de difficultés d'interprétation des différentes obligations contenues dans la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable et ce, avant toute saisine des juridictions compétentes.

En l'absence d'une solution amiable recherchée préalablement par les parties, les contentieux nés de la présente convention relèveront de la juridiction compétente du ressort du tribunal administratif de *[à décider entre les signataires]*.

Fait à *[à décider entre les signataires]*, en *[nombre de signataires + 1]* exemplaires originaux, le

*[Fonction, nom et signature des représentants indiqués précédemment]*

## ***Résolution des problèmes physiques complexes par modélisation numérique***

PRINCIPIA est une société d'ingénierie scientifique indépendante intervenant en soutien des maîtrises d'ouvrage, des maîtrises d'œuvre et des exploitants sur les installations industrielles de haute technologie.

Son activité principale est la **résolution de problèmes physiques industriels complexes par simulation numérique et développement d'outils de simulations scientifiques dans le domaine de la mécanique** en mettant en œuvre des modèles numériques et de puissants moyens de calcul éventuellement couplés à la réalisation d'essais.

### **PRINCIPIA – Chiffres clés**

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Effectifs :</b>                     | 80 salariés (dont + de 20% d'experts )                                                                                                                                                                                           |
| <b>Etablissements :</b>                | Siège social à La Ciotat – Etablissement secondaire à Nantes                                                                                                                                                                     |
| <b>C.A 2008 prévisionnel :</b>         | 8 M€                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Résultat net 2008 prévisionnel:</b> | 320 K€                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Groupe</b>                          | AREVA TA 100%                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Certification</b>                   | ISO 9001                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Participations:</b>                 | PAPE SINGAPOUR – 100 %<br>OCEANIDE 17% (avec: Technip, Saipem, Daher, Monaco)                                                                                                                                                    |
| <b>Secteurs d'activité</b>             | 75% MARINE NAVAL ET OFFSHORE<br>25 % ENERGIE TRANSPORT<br>5 % ESPACE                                                                                                                                                             |
| <b>Principaux clients</b>              | TOTAL – EXXON - SHELL – BP - CHEVRON – TECHNIP – ACERGY –<br>SAIPEM - DCNS –DGA - AKER YARDS –GDF –GTT- BUMI ARMADA –<br>SBM – SOFEC- APL – SWIBER – FRANKLIN – REMORA – IFP -DORIS<br>ENG. - DAYANG Shipyard - BOURBON Offshore |

### **PRINCIPIA – ACTIVITES**

- R&D nouveaux concepts
- Codes de calculs et systèmes de mesure : développement, qualification, maintenance, industrialisation et distribution, installation et exploitation des résultats
- Opérations marines
- Études de conception et de risques accidentels
- Assistance aux études pré-conception, basic design, conception de systèmes offshore (Flotteurs, Risers, Jackets, supply boats, etc)
- Activités spécifiques de chaque secteur
  - Naval: Aide à la conception et au maintien en conditions opérationnelles de navires marchands, de transport de matières dangereuses et militaires de hautes technologies
  - Pétrole/Offshore (Subsea) : Maîtrise de tous les problèmes physiques de la veine fluide depuis le flotteur jusqu'au puits.....
- Participation à des programmes européens R&D (VIRTUE ...).

# EUROCOPTER

## **Présentation :**

Le laboratoire Matériaux et Procédés d'EUROCOPTER, leader mondial dans la fabrication des hélicoptères civils et militaires, sera directement impliqué dans NOMAD. En charge de la validation et de la qualification des nouvelles technologies et nouveaux matériaux pour les produits hélicoptères, ce laboratoire, en liaison directe avec les services de production et le bureau d'études a également en charge l'accompagnement du transfert de technologie vers la production.

Dans le domaine de l'usinage, une de ses fonctions est d'évaluer et de qualifier l'outil coupant, en précisant son domaine et ses conditions d'utilisation dans les applications identifiées. Il est de sa responsabilité de prononcer sa validité et de veiller à la fiabilité technique des données qui y sont attachées. Il définit le programme de travail en collaboration avec ses autres partenaires, notamment la préparation sur laquelle il s'appuie pour les essais pratiques.

### Descriptif synthétique de la société

|                  |                                                                                            |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom              | CAREWAVE SHIELDING TEHCNOLOGIES (SAS)                                                      |
| Adresse          | Hôtel Technologique<br>Technopôle de Château Gombert<br>BP 100<br>13382 MARSEILLE Cedex 13 |
| Téléphone        | 04.91.11.88.24                                                                             |
| Date de création | Octobre 2007                                                                               |

|        |                                                                   |
|--------|-------------------------------------------------------------------|
| Equipe | PERRIN Daniel<br><i>Directeur scientifique et technique</i>       |
|        | CASANOVA Pierre<br><i>Président</i>                               |
|        | GARBIT Chun Chun<br><i>Administrateur et Business Development</i> |

|                        |                                                |
|------------------------|------------------------------------------------|
| Produit                | Développement d'une machine de traitement CEM  |
| Secteur                | Optique-Photonique                             |
| Champ d'application    | Protection contre les ondes électromagnétiques |
| Laboratoire Partenaire | Ecole Centrale de Marseille                    |

## Projet de la société

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résumé              | Solution technologique dite de «Magnétron Sputtering», par dépôt de couches minces sur des matériels métalliques, optiques, conducteurs et organiques afin d'assurer une meilleure protection contre la propagation des ondes électromagnétique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Descriptif détaillé | <p>La société CAREWAVE SHIELDING TECHNOLOGIES est spécialisée dans la protection contre les ondes électromagnétiques via une nouvelle plateforme de technologie à base du procédé dit « Magnétron Sputtering ».</p> <p>Ce procédé de fabrication de masse consiste à déposer de très fines couches de matériaux métalliques, optiques, conducteurs, et organiques sur des objets de grande dimension et de forme complexe (jusqu'à la taille de 2000 x 1500 x 500 mm).</p> <p>Projetés sous vide et sous plasma réactif sur la surface à traiter, les atomes pénètrent dans la matière et forment une couche de quelques microns parfaitement conductrice, extrêmement solide et de très faible poids.</p> <p>Actuellement en amorçage, la société se focalise sur la problématique de la directive Européenne (2004/108/EEC) entrée en vigueur en juillet 2007 pour renforcer et garantir la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques pour des objets de grandes dimensions.</p> <p>Dans un premier temps, elle fera l'acquisition d'une machine classique de Sputtering. Elle offrira des solutions de protection pour des applications de petites séries ainsi que des services de conseil et d'études.</p> <p>Elle se concentrera ensuite sur le développement et la fabrication de la machine Big Cold Sputter, capable de traiter des surfaces de toute nature.</p> <p>La société s'est inscrite dans deux projets des pôles de compétitivité de PEGASE et POPSUD, en apportant son expertise du traitement par Magnétron Sputtering.</p> |